



# Croisières d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



GRANDES DESTINATIONS



## Croisière Japon Entre traditions et modernité

Tokyo - Mont Fuji - Kochi - Busan - Aomori

Du 8 au 22 avril 2020 au départ de Paris ou Bruxelles

À bord du *Celebrity Millennium*



Le spécialiste des croisières **francophones** avec conférenciers

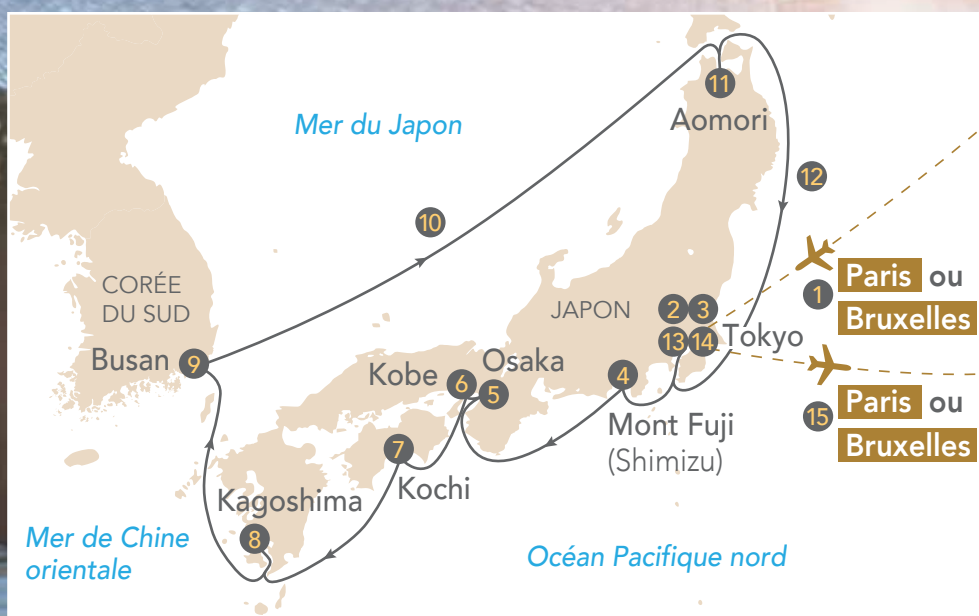




# Embarquez pour le Japon, entre traditions et modernité

Croisières d'exception vous invite à prendre part à un voyage fascinant, qui vous permettra de découvrir le « pays du Soleil-Levant » et le « pays du Matin Calme ». À bord du *Celebrity Millennium*, navire doté d'espaces aussi agréables que confortables, vous naviguerez le long des côtes des principales îles de l'archipel du Japon et accosterez dans des villes fascinantes et modernes, qui regorgent encore de temples authentiques et de châteaux féodaux. Au cours de ce périple, vous aurez l'occasion de vous imprégner de la culture nippone grâce à un séjour au cœur de sa capitale, Tokyo, mais aussi d'admirer le panorama époustouflant du vénéré Mont Fuji se dessiner devant vos yeux. Vous bénéficierez également d'une journée escapade en Corée du Sud lors d'une escale à Busan, métropole tiraillée entre traditions et modernité. Lors de cette croisière, vous pourrez compter sur la présence de nos intervenants exceptionnels, qui vous parleront avec passion de toutes les subtilités des cultures japonaise et coréenne. À coup sûr, un voyage placé sous le signe de la sérénité et de l'harmonie !

## Votre itinéraire





Château d'Osaka - Japon

## Les points forts de votre voyage



Françoise Moréchand-Nagataki

### Des conférences captivantes

Emmanuel Le Bret et Françoise Moréchand-Nagataki vous donneront des conférences passionnantes et diversifiées sur l'histoire et les traditions du Japon.



### Un bateau 5 étoiles

Le *Celebrity Millennium* est un paquebot construit par les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Raffiné et luxueux, il propose un large choix de cabines.



### Trois jours à Tokyo

Vous partirez à la découverte de la capitale du pays, véritable incarnation du Japon, faite de contrastes où se côtoient jardins ancestraux et bâtiments futuristes.



### Une escale en Corée du Sud

Une très belle escale à Busan vous permettra de vous imprégner de l'atmosphère de ce pays en plein essor.



### Le programme d'excursions exceptionnelles

Nous avons spécialement créé et conçu pour ce départ un programme d'excursions unique accompagnées de guides de grande qualité.



### Une nature fabuleuse

Vous partirez à la période la plus propice pour observer les cerisiers en fleurs et vous aurez l'occasion de vous promener dans de magnifiques jardins.



### Une croisière entre modernité, culture et traditions

Pour vous imprégner de l'âme du Japon, nous vous emmènerons à la découverte des jardins japonais et vous serez initié à la cérémonie du thé.



### Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.

Les durées et itinéraires des escales et des excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.

Légendes photos : Photo 3 : tour de communication et d'observation, Tokyo - Japon. Photo 4 : rue Nampo-dong, Busan - Corée du Sud. Photo 5 : temple Senso-ji, Tokyo - Japon. Photo 6 : cerisiers en fleurs, Busan - Corée du Sud. Photo 7 : cérémonie du thé, Tokyo - Japon. Photo de couverture : geishas au temple Senso Ji, Tokyo - Japon.





## La thématique

Ikuta Shrine, Kobe - Japon

## Les conférenciers\*



### Emmanuel Le Bret, historien

Emmanuel Le Bret est historien et conférencier depuis plus de trente-cinq ans. Il fut également directeur littéraire pour le groupe d'Éditions Trédaniel-La Maisnie. Amoureux des grands voyages, passionné des civilisations et spiritualités d'Orient, il a eu le privilège de côtoyer et d'échanger avec bon nombre de maîtres des arts martiaux, du bouddhisme zen ou d'arts sacrés liés à la tradition japonaise.



### Françoise Moréchand-Nagataki, spécialiste de la destination

Idole et star nationale, Françoise Moréchand-Nagataki n'est plus à présenter au Japon où elle vit depuis 1957. Essayiste, professeur et spécialiste de la mode et des médias, elle est aussi diplômée de langue orientale, Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur et commandeur dans l'Ordre du Mérite. Elle a publié chez Robert Laffont son livre *La Gaijine*, enseigne à l'université et travaille notamment avec le musée d'art contemporain du XXI<sup>e</sup> siècle depuis plus de dix ans.

## Les thèmes des conférences

Lors de cette croisière, vous bénéficierez d'un programme captivant de conférences avec nos invités. Les conférences auront lieu pendant les temps de navigation et en soirée, le programme vous sera communiqué à bord. Voici une sélection (non exhaustive) des thèmes abordés :

- **L'histoire et l'évolution du Japon** racontée aux étranges étrangers
- Les villes de **Tokyo** (région du Kantô) et d'**Osaka**, (région du Kansai), font-elles réellement partie du même pays ?
- Le style de vie japonais **Wabi Sabi** peut-il sauver la planète ?
- **Confucius**, un philosophe intemporel
- La tradition du **bouddhisme zen** et le **shintoïsme**



Gravure sur bois - Hiroshige Ando

- **Pierre Loti**, l'univers des **geishas** et **Madame Chrysanthème**
- Deux maîtres de l'estampe : **Hokusai** et **Hiroshige**
- Les **arts martiaux** et la voie du **Budô**

\*Les invités seront présents à bord sauf cas de force majeure. Le programme proposé est susceptible d'être modifié.





Mont Fuji, Shimizu - Japon

## Votre itinéraire

DATE ESCALE	ARR.	DÉP.
08/04 Paris ou Bruxelles		
09/04 Tokyo		
10/04 Tokyo Embarquement		21h00
11/04 Mont Fuji (Shimizu)	8h00	16h00
12/04 Osaka	12h00	
13/04 Osaka		4h20
13/04 Kobe	7h00	18h00
14/04 Kochi	7h00	15h00
15/04 Kagoshima	7h00	15h00
16/04 Busan (Corée du Sud)	10h00	17h00
17/04 En mer		
18/04 Aomori	9h00	20h00
19/04 En mer		
20/04 Tokyo (Yokohama)	8h00	
21/04 Tokyo Débarquement		
22/04 Tokyo/Paris ou Bruxelles		

Horaires donnés à titre indicatif.

### JOURS 1 et 2 | Mercredi 8 et jeudi 9 avril

#### Paris ou Bruxelles/Tokyo

Vous aurez rendez-vous avec l'équipe de Croisières d'exception à l'aéroport et vous décollerez à destination de Tokyo sur vols réguliers directs (places limitées) ou avec escale. Le jeudi, dès votre arrivée, vous rencontrerez votre guide local à l'aéroport qui vous amènera pour un premier tour de ville. Vous aurez un peu de temps libre avant de dîner dans un hôtel 4\* Hyatt Regency (normes locales ou similaire) et d'y passer votre première nuit.



Tokyo - Japon

### JOUR 3 | Vendredi 10 avril

#### Tokyo (Yokohama)

Embarquement, départ du bateau à 21h

Après un petit déjeuner à l'hôtel, vous serez convié à une initiation à la cérémonie du thé qui vous imprénera de l'ambiance et des traditions nippones, en contraste avec l'ambiance moderne et tournée vers l'avenir de la ville. Vous visiterez quelques quartiers emblématiques de Tokyo comme Asakusa. Puis vous prendrez l'autocar pour vous diriger vers le port de Yokohama, afin d'embarquer à bord du *Celebrity Millennium*. Ce programme est communiqué à titre indicatif et se réalisera en fonction des horaires de vols.



Cérémonie du thé, Tokyo - Japon

### JOUR 4 | Samedi 11 avril

#### Mont Fuji (Shimizu) | 8h - 16h

Cité portuaire, située au sud du pays dans la baie de Suruga, Shimizu a fusionné avec sa ville voisine, Shizuoka, en 2003. Possédant par temps clair un panorama incroyable sur le majestueux mont Fuji, point culminant du Japon, elle regorge de nombreux temples bouddhistes et de sanctuaires shintoïstes. Non loin du port, le S-Pulse Dream Plaza, reconnaissable à sa grande roue, regroupe notamment des musées à l'image du Shimizu Sushi Museum. À proximité, vous trouverez le marché Kashi-no-Ichi et ses étals de fruits de mer ainsi que le musée Verkehr, dédié à l'histoire du port.





Château de Kochi - Japon

## JOUR 5 | Dimanche 12 avril

**Osaka** | 12h - 4h20 (le 24)



Dotonbori, Osaka - Japon

Troisième plus imposante ville du Japon, Osaka a été constituée sur les bords d'une large baie qui fait face à la mer intérieure de Seto. Fondée au v<sup>e</sup> siècle comme Naniwa-zu, cette dernière fut proclamée, trois siècles plus tard, capitale du Japon, fonction qu'elle occupa durant une brève période. Victime d'un passé tourmenté, elle connut enfin un essor fulgurant au cours du xix<sup>e</sup> siècle, grâce à l'industrialisation qui lui valut le titre de « Manchester de l'est ». Disposant d'une architecture moderne et dynamique symbolisée par ses gratte-ciel et ses quartiers commerciaux d'Umeda et de Namba, elle conserve avec soin deux témoignages de son passé à savoir le Shitenno-ji, considéré comme le plus ancien temple bouddhiste du pays ainsi que le château d'Osaka, fierté de la ville érigée à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

## JOUR 6 | Lundi 13 avril

**Kobe** | 7h - 18h

Kobe possède un passé riche de plus de 1800 ans d'histoire. En 1180, elle fut même la capitale du Japon. Ville cosmopolite et culturelle, elle abrite des quartiers remarquables comme celui de Kitano où l'on retrouve des demeures d'inspiration occidentale ainsi que d'importants sites historiques, à l'image du tombeau shintoïste d'Ikuta Shrine.



Quartier Kitano, Kobe - Japon

## JOUR 7 | Mardi 14 avril

**Kochi** | 7h - 15h

La ville est connue pour abriter l'un des plus anciens châteaux de l'ère d'Edo, mais aussi le temple Chikurin-ji ou le pont Harimaya, qui rappellent le côté traditionnel du pays. Vous pourrez parcourir les galeries marchandes ou le marché Sunday et serez amusé par les différents tramways colorés qui y circulent.

## JOUR 8 | Mercredi 15 avril

**Kagoshima** | 7h - 15h



Mont Sakurajima, Kagoshima - Japon

Bâtie sur les rives d'une large baie abritée qui porte son nom, située au sud de l'île de Kyushu, Kagoshima est considérée comme « la Naples de l'Orient », à cause de la douceur de son climat et de sa proximité avec le mont Sakurajima, un des volcans les plus actifs du pays. Disposant d'une riche histoire féodale, elle abrita l'ultime combat de Takamori Saigo, le dernier samouraï de l'ère Meiji, qui fut vaincu sur la colline de Shiroyama en 1877. Sillonné par un tramway, son centre-ville particulièrement étendu, comporte des galeries marchandes, des jardins traditionnels ainsi que de nombreux temples et sanctuaires, sans oublier les authentiques demeures samourais du clan Satsuma. Non loin d'elles, le musée de la restauration de Meiji vaut le détour pour comprendre la culture de cette ville.



## JOUR 9 | Jeudi 16 avril

**Busan** (Corée du Sud) | 10h - 17h

Seconde ville de Corée du Sud, située à l'embouchure du fleuve Nakdong, Busan possède une atmosphère à la fois traditionnelle et moderne. Bien que la ville ait vu pousser de nombreuses tours, les collines proches ont su préserver les temples bouddhistes, comme celui de Beomeosa ainsi que des quartiers pittoresques et colorés tels que Taeguk ou Anchang.



Statue de gardien, entrée du temple Beomeosa, Busan - Corée du Sud

## JOUR 10 | Vendredi 17 avril

**En mer**

Cette journée en mer vous permettra de profiter des aménagements de votre navire et d'assister aux conférences proposées en exclusivité par nos conférenciers.

## JOUR 11 | Samedi 18 avril

**Aomori** | 9h - 20h



Sanctuaire Seiryu-ji, Aomori - Japon

Née au début du XVII<sup>e</sup> siècle suite à l'agrandissement du port existant, Aomori a été établie au nord de l'île de Honshu, au pied des monts Hakkoda. Ville moderne, tournée vers l'industrie de pointe, elle n'en demeure pas moins traditionnelle grâce à ses marchés aux poissons. Elle compte également de nombreux musées dédiés à l'art moderne ou à son histoire, dont le plus étonnant est l'Hakkoda Maru, un ancien traversier. À l'ouest de la ville, on retrouve les ruines de Sannai Maruyama, un site préhistorique datant de l'ère Jomond, alors qu'à l'est, le sanctuaire Seiryu-ji abrite un bouddha en bronze d'une hauteur de 22 mètres.

## JOUR 12 | Dimanche 19 avril

**En mer**

Cette journée en mer vous permettra de profiter des aménagements de votre navire et d'assister aux conférences proposées en exclusivité par nos conférenciers.

## JOUR 13 | Lundi 20 avril

**Tokyo** (Yokohama) | Arrivée 8h

Votre bateau accostera à Tokyo et vous pourrez participer à l'excursion optionnelle à la découverte des lieux incontournables de la ville ou flâner à votre guise. Si vous le souhaitez, vous traverserez la place du palais impérial, demeure de l'actuel empereur du Japon et aurez l'occasion de partir vers le sanctuaire Meiji. Ensuite vous aurez la possibilité de vous promener sur Omotesando, « les Champs-Élysées tokyoïtes », et d'aller dans le quartier Harajuku, considéré comme le temple de la mode des jeunes Japonais. Il ne sera pas rare d'en voir certains habillés comme les personnages de fiction qu'ils vénèrent.



Enseignes lumineuses de Akihabara, Tokyo - Japon

## JOUR 14 | Mardi 21 avril

**Tokyo** | Débarquement

Après votre dernier petit déjeuner à bord, vous débarquerez et débuterez une journée d'excursion dans la capitale japonaise. Votre matinée sera consacrée à la visite des quartiers emblématiques de la ville. Et après votre dîner vous vous dirigerez vers votre hôtel 4\* (normes locales) pour la nuit.



Tokyo Sky Tree, Tokyo - Japon

## JOUR 15 | Mercredi 22 avril

**Tokyo/Paris ou Bruxelles**

Après avoir quitté votre hôtel, vous serez transféré à l'aéroport pour votre vol retour. *Le programme de ces deux derniers jours est à titre indicatif et se déroulera en fonction des horaires de vol. Votre retour sur Paris ou Bruxelles pourrait se faire le 23 avril.*





# Croisière Japon

## Entre traditions et modernité



Vue panoramique, Kagoshima - Japon



Château Hirosaki, Aomori - Japon



Bento box



Temple Sumiyoshi Taisha, Osaka - Japon



Sumotoris, Tokyo - Japon





Lieu saint de Meiji Jingu, Tokyo - Japon



Bouddha en bronze, sanctuaire Seiryu-ji, Aomori - Japon



Le « Pavillon d'or », Kyoto - Japon



Pousse-pousse et cerisiers en fleurs, Tokyo - Japon





## Les excursions

Tojri sur le lac Ashi, Hakone - Japon



Croisières d'exception pourrait apporter des changements aux excursions. Aussi le programme communiqué ci-dessous pourrait faire l'objet d'amélioration. Les visites, durées et prix sont donc donnés à titre indicatif. Sous réserve de modification, nous vous proposons un forfait d'excursions « Découverte » composé de 8 visites au prix de 1390 €/pers. Vous pouvez également acquérir ces excursions à l'unité (nous consulter). Ces excursions sont créées sur mesure, uniquement réservées aux passagers de Croisières d'exception, accompagnées de guides francophones exclusifs.

### Mont Fuji et lac Ashi

Jour 4 : Mont Fuji/Shimizu (Japon) | Samedi 11 avril

🕒 **Durée : 6 h** | 🚶 **Difficulté : facile** | 🍱 **Bento box**



Owakudani, Hakone - Japon

Vous quitterez Shimizu pour vous rendre à Hakone, que vous atteindrez après deux heures de trajet environ. Une fois sur place, vous gagnerez les rives du magnifique lac Ashi et vous embarquerez à bord d'un navire privé pour une traversée. Puis, vous serez conduit au téléphérique qui vous mènera jusqu'à Owakudani, surnommée la « vallée des fumerolles » et connue pour ses sources d'eaux chaudes. Pendant le trajet du retour, vous dégusterez le déjeuner traditionnel des Japonais : la bento box.

### Visite d'Osaka

Jour 5 : Osaka (Japon) | Dimanche 12 avril

🕒 **Durée : 8 h** | 🚶 **Difficulté : modérée** | 🍽 **Dîner inclus**

Votre excursion débutera en début d'après-midi par une visite du parc de la ville, qui abrite un château de l'ère Azuchi Momoyama, érigé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Vous poursuivrez votre visite en découvrant l'une des rues les plus emblématiques d'Osaka, considérée comme le cœur et le poumon de la ville : Dotonbori, centre de divertissements. Vous visiterez aussi le sanctuaire Sumiyoshi taisha avant de dîner.

### Visite de Kyoto

Jour 6 : Kobe (Japon) | Lundi 13 avril

🕒 **Durée : 9 h** | 🚶 **Difficulté : modérée** | 🍽 **Déjeuner inclus**

Tôt le matin, vous rejoindrez la gare de Shin-Kobe afin de voyager à bord du Shinkansen, célèbre train à grande vitesse nippon, qui vous conduira jusqu'à Kyoto, l'ancienne capitale impériale. Vous regagnerez votre bus qui vous conduira vers le sanctuaire Fushimi Inari-taisha, dédié à la déesse Kami et notamment connu pour son tunnel de torii, portails traditionnels japonais. Puis, vous vous rendrez au Kinkaku-ji, plus connu sous l'appellation « Pavillon d'or », un temple bouddhiste datant de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Après votre déjeuner au restaurant, vous regagner votre navire.



Tunnel de torii menant au sanctuaire Fushimi Inari Taisha, Kyoto - Japon

### Visite de Kochi

Jour 7 : Kochi (Japon) | Mardi 14 avril

🕒 **Durée : 6 h** | 🚶 **Difficulté : facile**

Vous retrouverez votre autocar qui vous mènera au mont Godai, afin de visiter Chikurin-ji, temple bouddhiste fondé au VIII<sup>e</sup> siècle par le moine Gyōki et considéré comme le 31<sup>e</sup> des 88 temples du pèlerinage de Shikoku. Non loin de là, vous visiterez le jardin botanique Makino, qui abrite près de 3000 espèces végétales. Enfin, votre matinée s'achèvera avec la visite du château de Kochi, bâti au commencement de l'époque Edo au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est l'un des rares du pays à conserver ses murailles et son donjon d'origine.



### Visite de Kagoshima

Jour 8 : Kagoshima (Japon) | Mercredi 15 avril

🕒 **Durée : 6 h** | 🚶 **Difficulté : modérée** | 🍴 **Déjeuner inclus**



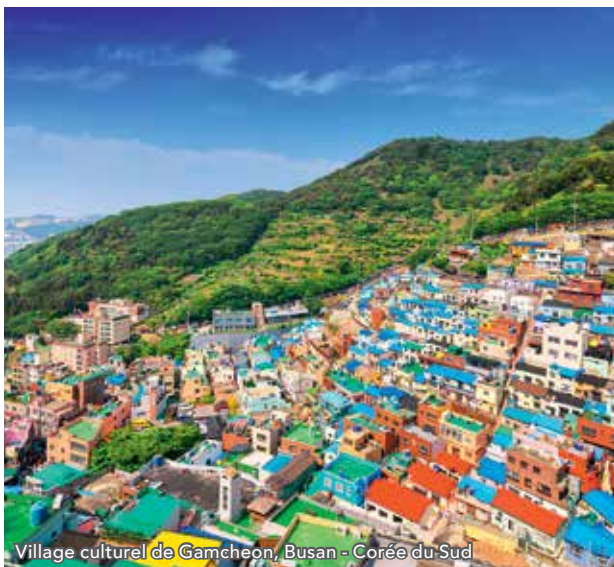
Jardin Senganen, Kagoshima - Japon

Votre excursion débutera par la visite du musée Reimeikan, érigé sur l'ancien site d'un château féodal dont subsistent encore les murs en pierres. Consacré à l'histoire et à la culture locale, ce dernier possède une grande collection d'objets d'art comme un grand diorama du centre-ville datant du début du XX<sup>e</sup> siècle. Ensuite, vous flânerez dans les allées presque vierges et verdoyantes du parc Shiroyama et profiterez de son belvédère qui offre une vue splendide sur la ville et sa baie. Puis après votre déjeuner local, vous serez conduit à Senganen qui renferme un majestueux jardin paysager japonais ainsi que des bâtiments remarquables comme la résidence Iso, ancienne demeure des notables.

### Visite de Busan

Jour 9 : Busan (Corée du Sud) | Jeudi 16 avril

🕒 **Durée : 5 h** | 🚶 **Difficulté : modérée** | 🍴 **Déjeuner inclus**



Village culturel de Gamcheon, Busan - Corée du Sud

Vous visiterez Busan en commençant par la rue Nampo-dong. Vous déjeunerez dans ce quartier considéré comme le quartier le plus vivant et dynamique de la ville. Vous y découvrirez non loin le marché de Gukje où l'on trouve toutes sortes de denrées alimentaires et d'objets. Et vous terminerez votre visite par le village culturel de Gamcheon ponctué de maisons recouvertes de couleurs chatoyantes constituées sur des ruelles aussi tortueuses qu'escarpées. Avant de reprendre votre bateau, vous passerez par le célèbre marché aux poissons Jagalchi.

### Visite de Aomori

Jour 11 : Aomori (Japon) | Samedi 18 avril

🕒 **Durée : 9 h** | 🚶 **Difficulté : modérée** | 🍴 **Déjeuner inclus**

Vous quitterez le port d'Aomori pour effectuer une visite panoramique de la ville. Vous visiterez le musée Nebuta Warasse, dédié au festival Nebuta Matsuri, durant lequel d'imposants chars colorés sont réalisés en papier et en bambou. À deux pas vous découvrirez le Hakkoda Maru, un ancien traversier désarmé depuis 1988 et découvrirez sa passionnante histoire. Après le déjeuner vous débuterez votre après-midi avec la visite de Sannai Maruyama, un site archéologique retraçant les demeures des habitants qui y vivaient il y a 4000 ans. Avant de retrouver votre navire vous visiterez le musée d'art moderne.



Festival Nebuta Matsuri, Aomori - Japon

### Visite de Tokyo

Jour 13 : Tokyo (Japon) | Lundi 20 avril

🕒 **Durée : 14 h** | 🚶 **Difficulté : difficile** | 🍴 **Déjeuner et dîner inclus**

Vous débarquerez au port de Yokohama pour vous diriger vers Tokyo. Vous serez conduit dans un restaurant où un chef japonais vous apprendra à réaliser le met le plus international des Japonais : le sushi. Après cette initiation incontournable vous dégusterez vos œuvres. Dans l'après-midi vous visiterez le célèbre sanctuaire Meiji ainsi que le musée national de Tokyo avant de vous diriger vers votre restaurant où vous dînerez mais surtout assisterez à des démonstrations de combats de sumo.



Parc Ueno, Tokyo - Japon




Ces visites seront accompagnées par des guides francophones ou, le cas échéant, traduites par vos accompagnateurs. Les durées et itinéraires des excursions publiés dans cette brochure sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des variations. Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être modifiés du fait de circonstances externes (par exemple les conditions atmosphériques, les grèves, les retards dans les transports) ou à cause d'exigences opérationnelles des fournisseurs de services. L'agence ne peut garantir la présence et/ou la visibilité des animaux pendant les visites. Minimum de participants par excursion : 40 personnes.



a sélectionné pour vous le **Celebrity Millennium**,  
un navire luxueux à la décoration raffinée



Celebrity Cruises est une compagnie américaine reconnue pour la qualité de ses prestations. Elle possède 14 navires. Le *Celebrity Millennium* est un bateau anglophone construit sur les chantiers de Saint-Nazaire . Il offre un confort exceptionnel et une décoration raffinée.

### Les points forts du navire

- ▶ Toutes les cabines sont d'un grand confort
- ▶ De nombreux loisirs sont proposés à bord : vous apprécierez sans doute de vous détendre dans le spa CanyonRanch, l'un des plus grands centres de soins existant à bord d'un bateau de croisière (services payants), de vous divertir devant un spectacle au théâtre, de vous baigner dans une des piscines du navire

## Les espaces à bord

Celebrity  Cruises®



Bar Platinum Club



Théâtre



Piscine

## La gastronomie

- ▶ Une cuisine raffinée et savoureuse avec des spécialités internationales.
- ▶ De nombreux salons et bars dont un Martini bar.



Restaurant principal



Suggestion de dessert

Photos non contractuelles.



2015  
TRAVVY AWARD  
— WINNER —  
Reliability Excellence





# Les cabines

Toutes les cabines sont équipées d'un lit double ou de 2 lits simples, d'un espace salon, d'une salle de bains, d'un minibar (payant), d'un coffre-fort, d'un téléphone et d'un sèche-cheveux.



Cabine intérieure, 16 m<sup>2</sup>  
Pont Plaza

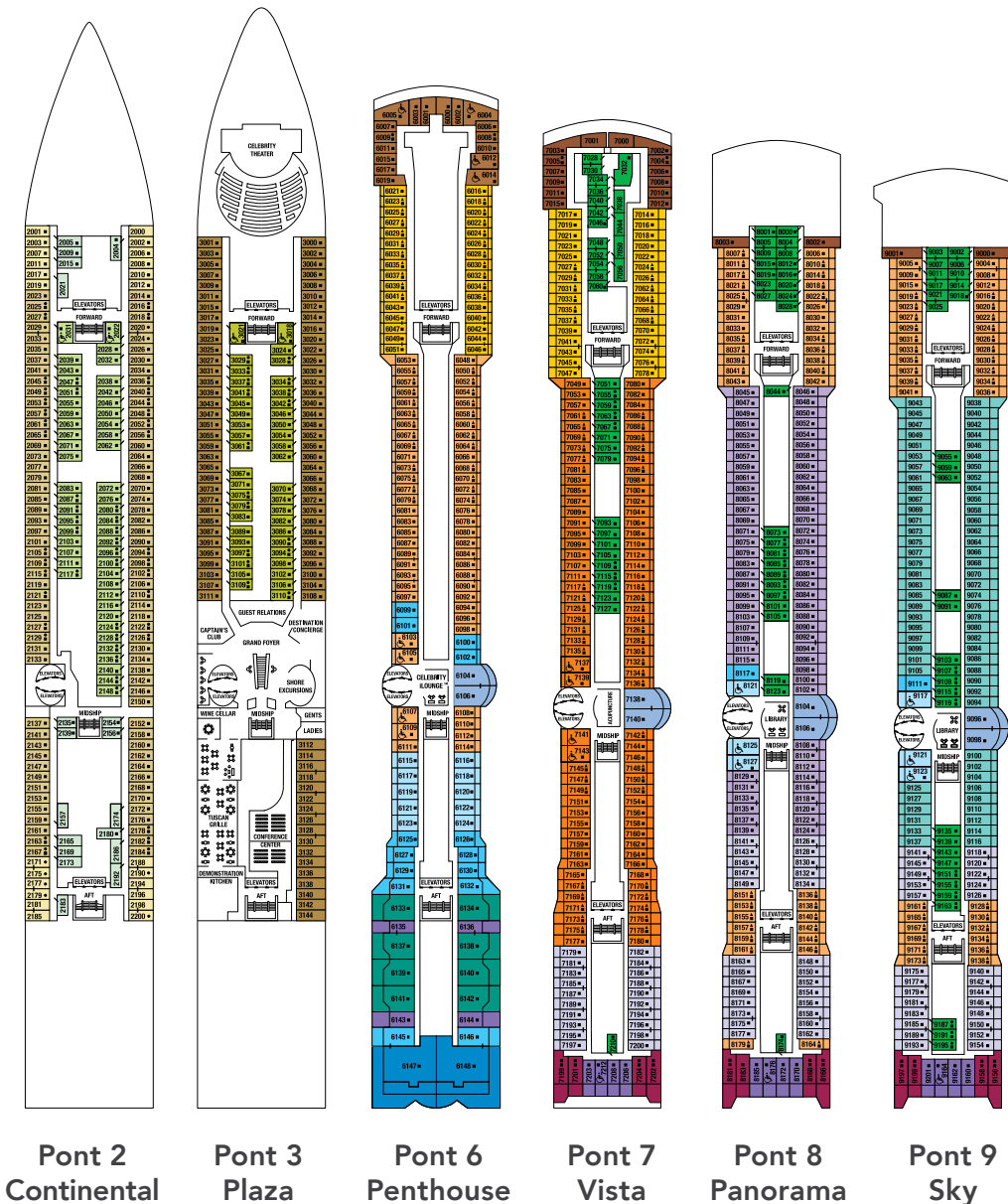


Cabine extérieure, 16 m<sup>2</sup>  
Pont Continental



Cabine balcon, 20 m<sup>2</sup>  
Ponts Penthouse, Vista, Panorama, Sky

## Le plan du bateau *Celebrity Millennium*



Les catégories de cabines proposées dans le cadre de cette croisière

- **Cat. 10**  
Cabine intérieure  
Pont 3 Plaza
- **Cat. 7**  
Cabine extérieure  
Pont 2 Continental
- **Cat. 2C**  
Cabine balcon  
Ponts 6 Penthouse et 7 Vista
- **Cat. 2B**  
Cabine balcon  
Ponts 6 Penthouse, 8 Panorama et 9 Sky
- **Cat. 2A**  
Cabine balcon  
Pont 7 Vista

Pour les autres catégories, nous consulter au 01 75 77 87 48 depuis la France ou au 02 808 39 34 depuis la Belgique.

Vous pouvez visualiser ce plan du navire en plus grand sur internet : [www.croisieres-exception.fr/celebritymillennium](http://www.croisieres-exception.fr/celebritymillennium)



Croisières d'exception est une agence **spécialisée dans la création de croisières francophones haut de gamme avec conférenciers.**



Depuis sa création en 2012, Croisières d'exception conçoit et met en œuvre des croisières **fluviales et maritimes** au **départ de France ou de Belgique** vers les plus belles destinations du monde, désormais sur tous les continents.

Plusieurs milliers de voyageurs nous ont honorés de leur confiance en naviguant en notre compagnie et celle de plus de **150 personnalités émérites**, telles que des historiens, naturalistes, anciens ambassadeurs, spécialistes des arts, journalistes, grands musiciens... selon la croisière choisie.



## Le partage d'une vision du voyage et de valeurs fortes

Notre **vision** s'exprime à travers notre signature : **s'enrichir de la beauté du monde**, c'est revenir chez soi avec un petit « supplément d'âme » qui est l'essence même du voyage selon nous. Cette vision nous est chère pour créer des croisières fondées sur le plaisir de **découvrir**, d'**apprendre** et de **partager** en profitant du **plaisir d'être ensemble**. **Amour du voyage, professionnalisme, bienveillance et esprit de partage** sont les valeurs qui nous guident chaque jour pour y parvenir.

L'équipe Croisières d'exception





## Les atouts de Croisières d'exception

Nous avons développé un savoir-faire unique afin de vous permettre de :

- **Voyager sur des bateaux haut de gamme soigneusement sélectionnés**, entièrement ou en partie privatisés grâce à nos partenariats avec les plus grands armateurs du monde.



Queen Mary II



Royal Clipper



Amazon Dream

- **Partir depuis la France ou la Belgique**, accueilli par une équipe chaleureuse et attentionnée, présente à vos côtés durant toute votre croisière.
- **Découvrir les pays traversés aux périodes de l'année les plus propices**, à travers des itinéraires soigneusement choisis pour **découvrir pleinement leurs attraits**, en alternant harmonieusement périodes de navigation et escales sur terre.
- **Profiter d'un programme de croisière de qualité en français** avec des accompagnateurs, des intervenants, des guides et d'autres passagers **francophones** :
  - Un programme exclusif de conférences et/ou de concerts privés pour nos croisières Musicalia, donné par des personnalités réputées dans leur domaine.
  - Des visites et excursions en compagnie de guides sélectionnés, fins connaisseurs des pays visités.

## Un acteur reconnu dans le monde de la croisière



Croisières d'exception - immatriculée chez **ATOUT France** (licence N° IM075150063) - est affiliée aux deux principaux organismes professionnels du secteur du voyage (**EDV, SETO**) et bénéficie d'une garantie financière chez **APST** ainsi que d'une assurance **HISCOX**. Plusieurs prix et récompenses récentes témoignent de la reconnaissance de la profession envers la qualité de notre offre.



Meilleure agence groupe de France **2017 et 2018**

Celebrity Cruises



Finaliste des Victoires du Tourisme **2018** dans la catégorie « Croisières »

Le Quotidien du Tourisme



Croisi d'Or du meilleur partenaire thématique **2019**

CroisiEurope







# Croisière Japon

## Entre traditions et modernité

Tokyo - Mont Fuji - Kochi - Busan - Aomori

Du 8 au 22 avril 2020

15 jours - 13 nuits sur place, au départ de Paris ou Bruxelles  
À bord du *Celebrity Millennium*

À partir de

# 6 490 €/pers.\*

\* Prix par personne en cabine double intérieure incluant les transports aller-retour en classe économique Paris ou Bruxelles/Tokyo, les transferts à l'aller et au retour, la pension complète (hors boissons), les nuits dans un hôtel 4\* (normes locales) et les prestations décrites à Tokyo avant l'embarquement et après le débarquement, les conférences, les pourboires, les taxes aériennes et de sécurité, les taxes portuaires et le port des bagages en gare maritime.

Un voyage organisé par  **Croisières d'exception**

### Prix au départ de Paris\* ou Bruxelles (prix TTC par personne)

	Occupation double	Occupation simple
Cat. 10 - Cabine intérieure	6 490 €	8 990 €
Cat. 7 - Cabine extérieure	6 990 €	9 590 €
Cat. 2C - Cabine balcon	7 490 €	10 490 €
Cat. 2B - Cabine balcon	7 790 €	10 990 €
Cat. 2A - Cabine balcon	8 290 €	11 990 €

\* Si vous souhaitez voyager plus confortablement, Croisières d'exception est en mesure de vous permettre de voyager en classe Premium (lorsque la cabine est proposée par le transporteur) ou bien en classe Affaires avec supplément, nous consulter.

### Prestation complémentaire (prix TTC par personne)

Forfait excursions	1 390 €
--------------------	---------

### Nos prix comprennent :

Les transports aller-retour en classe économique Paris/Tokyo (Air France) ou les transports aller-retour en classe économique Bruxelles/Tokyo via Paris (Air France, KLM et Thalys) | Les transferts à l'aller et au retour | La croisière en pension complète (hors boissons) | L'accompagnement francophone | Les nuits dans un hôtel 4\* Hyatt Regency (normes locales ou similaire) et les prestations décrites à Tokyo avant l'embarquement et après le débarquement | Les conférences | Les pourboires au personnel de bord | Les taxes aériennes et de sécurité | Les taxes portuaires | Le port des bagages en gare maritime.

### Nos prix ne comprennent pas :

Le pré et post acheminement de votre résidence à l'aéroport | Les excursions | Les boissons aux repas et en dehors | Les dépenses personnelles à bord et/ou pendant les excursions | Les pourboires d'usage aux guides | L'assurance optionnelle multirisque (5 % du montant du voyage) ou l'assurance optionnelle annulation bagages (3,9 % du montant du voyage).

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

• **Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30 % du montant du voyage par personne. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ (soit le 10 décembre 2019). Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ (soit le 9 janvier 2020).

• **Conditions d'annulation/Frais d'annulation de la croisière « Japon, entre traditions et modernité », catégorie « Grandes destinations » :**

#### Pour la partie terrestre et croisière :

- 5 % plus de 121 jours avant la date de départ
- 25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
- 50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
- 80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 %)
- 100 % à partir de 15 jours avant la date de départ

**Pour la partie transport aérien**, toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet d'avion confirmé sur la base des règles de la compagnie aérienne. Ceux-ci seront validés sur la confirmation de commande.

**Pour la partie excursions**, à partir de 90 jours avant la date de départ : 100 % de frais d'annulation.

**Pour la partie assurance**, l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

## Comment réserver

- Remplissez le contrat de vente ci-joint, signez-le et renvoyez un exemplaire par courrier à :  
**Croisières d'exception**  
77 rue de Charonne  
75011 Paris
- ou scannez-le pour l'adresser par e-mail à :  
**contact@croisieres-exception.fr**  
ou **contact@croisieres-exception.be**
- ou appelez le :  
**01 75 77 87 48**  
depuis la France ou le :  
**02 808 39 34**  
depuis la Belgique  
Du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures  
et le samedi de 9 heures à 13 heures.

### Formalités pour les ressortissants français et belges :

Pour effectuer cette croisière, vous devez être en possession d'un passeport en cours de validité et valable 6 mois après votre date de retour, la date faisant foi étant celle indiquée sur la pièce d'identité. (Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Croisières d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL au capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOCX 12, quai des Queyries - CS 41177 33072 Bordeaux - Code APE : 7911Z - Garantie financière : APST - Licence n° IM075150063 - Les intervenants seront présents à bord sauf cas de force majeure - Programme garanti à partir de 12 inscrits - Création graphique : [www.nuitdepleinelune.fr](http://www.nuitdepleinelune.fr) - Photos : © Adobe Stock, © Shutterstock, © Croisières d'exception et © Celebrity Cruises.



**Croisière** (reporter le nom de la croisière choisie) : .....

**Au départ de :** ..... **Date de départ :** ..... / ..... / ..... **Date de retour :** ..... / ..... / .....

..... **jours /** ..... **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en haut de la dernière page de la brochure)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Croisières d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL capital de 10 000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Assurinco RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

**Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :**

**Par e-mail (scanné) :** contact@croisieres-exception.fr - **Par courrier :** Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

## 1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

**Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.**

1 <sup>er</sup> PASSAGER	2 <sup>e</sup> PASSAGER
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom : .....	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Né(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] à : .....	Né(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] à : .....

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....  
.....  
.....

**Formalités pour les ressortissants français :** Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque croisière dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES	
Adresse : .....	
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	Ville : .....
Tél. : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	E-mail : .....

## 2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE PASSAGER CROISIÈRES D'EXCEPTION

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Croisières d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

Pendant votre croisière, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.



### 3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre de la croisière ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure de la croisière).

Voyagez-vous ?  seul en cabine individuelle  à deux en cabine double  en cabine partageable (cf. article VIII des CGV page 4).

Votre catégorie de cabine : .....

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter à la brochure pour visualiser les différentes prestations possibles.

Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 : .....

Prestation complémentaire 2 : .....

Prestation complémentaire 3 : .....

Prestation complémentaire 4 : .....

Prestation complémentaire 5 : .....

**Assurances facultatives :** Croisières d'exception vous propose une assurance optionnelle multirisque (5% du montant du voyage) applicable sur l'ensemble du voyage, contrat Mutuaide n° 4872 (SA Mutuaide Assistance Filiale du Groupe GROUPAMA, 8-14 avenue des Frères Lumières - 94360 Bry-sur-Marne - 383 974 086 R.C.S CRETEIL) ou une assurance optionnelle annulation bagages (3,9 % du montant du voyage) contrat N°4847. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site ou sur simple demande au 01 75 77 87 48. Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance multirisque est non remboursable après la souscription.

- Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle multirisque : 5 % du montant du voyage.  
 Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle annulation bagages : 3,9 % du montant du voyage.  
 Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle.

### 4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Cabine/pers.	..... €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : .....	..... €
Prestation complémentaire 1 : .....	..... €
Prestation complémentaire 2 : .....	..... €
Prestation complémentaire 3 : .....	..... €
Prestation complémentaire 4 : .....	..... €
Prestation complémentaire 5 : .....	..... €
<b>Total hors assurance/pers.</b>	<b>..... €</b>
<b>Assurance optionnelle 5 % ou 3,9 % du « Total hors assurance »</b>	<b>..... €</b>
<b>Nombre de personnes (1 ou 2)</b>	<b>X.....</b>
<b>Montant dû</b>	<b>..... €</b>

\*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

### 5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque croisière et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à [contact@croisieres-exception.fr](mailto:contact@croisieres-exception.fr)

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.







## I - PRIX

Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition de la brochure. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

## II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double. L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquiescement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

## III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans les brochures sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition des brochures. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 20 jours avant la date de départ.

## IV - NAVIGATION

Les horaires des escales ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. À bord des bateaux, seul le commandant de bord en charge de la sécurité des passagers est habilité à définir les conditions de la navigation. La navigation prévue à l'origine peut être modifiée en fonction de différents facteurs comme le brouillard, l'insuffisance du niveau des eaux ou a contrario la montée excessive du niveau des eaux. Dans ces divers cas, la navigation peut accusé des retards, ou le commandant peut même être amené à supprimer des escales prévues, ces mesures étant toujours prises avec comme finalité la préservation de la sécurité des passagers. Toute modification d'itinéraire imputable à ces conditions ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation. En revanche, l'organisateur s'efforcera, si les conditions le permettent, d'élaborer un programme de substitution en employant si besoin un autre type de transport.

## V - DÉNOMINATION DES BATEAUX

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure. La substitution d'un bateau par un autre peut être opérée soit à la suite d'une avarie technique empêchant la navigation, soit par la vente du bateau opérée par le propriétaire.

## VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Croisières d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur la croisière thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant la croisière.

## VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol. Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

## VIII - CABINE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

## IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire de la croisière envisagée, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé une croisière en remplacement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certaines de nos croisières, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre la croisière. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre la croisière doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Croisières d'exception, le commandant du navire et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'embarquement dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports rendent l'embarquement ou le débarquement ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs et membres d'équipage. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit à l'embarquement en raison de son inaptitude à entreprendre la croisière, ni Croisières d'exception, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Croisières d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité des navires aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

Certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Croisières d'exception attire l'attention du

Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

## X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30% sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Croisières d'exception se réserve le droit de reprendre la cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Croisières d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la cabine au profit du passager). Le passager dont la cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

## XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Croisières d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- **Pour les croisières « Nature & explorations » :**  
Amazonie, Antarctique, Galápagos, Groenland, Norvège Aurores Boréales, Pôles, Spitzberg...  
15 % plus de 181 jours avant la date de départ  
30 % entre 180 et 121 jours avant la date de départ  
50 % entre 120 et 91 jours avant la date de départ  
100 % à partir de 90 jours avant la date de départ
  - **Pour les croisières sur les fleuves en Europe :**  
Danube, Douro, Guadalquivir, Rhin...  
10 % plus de 121 jours avant la date de départ  
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ  
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ  
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ  
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
  - **Pour les croisières sur les fleuves « Destinations lointaines » :** Birmanie, Mékong, Saint-Laurent...  
10 % plus de 121 jours avant la date de départ  
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ  
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ  
100 % à partir de 45 jours avant la date de départ
  - **Pour les croisières « Grandes destinations » :**  
Australie Nouvelle-Zélande, Japon, Canada, Nouvelle-Angleterre, Panama Costa Rica, Patagonie, Saint-Pierre et Miquelon, Transatlantique...  
5 % plus de 121 jours avant la date de départ  
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ  
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ  
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 45 et 16 jours avant le départ)  
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
  - **Pour les croisières maritimes en Europe :**  
Cap Nord, Méditerranée...  
5 % plus de 121 jours avant la date de départ  
15 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ  
30 % entre 75 et 31 jours avant la date de départ  
80 % entre 30 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 30 et 16 jours avant le départ)  
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
- Pour la partie transport :** toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet de transport confirmé sur la base des règles de la compagnie. Les frais d'annulation seront validés sur la confirmation de commande.
- Pour la partie excursions et extension optionnelles :** à partir de 90 jours avant la date de départ : 100 % de frais d'annulation.



**Pour la partie assurance :** l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Croisières d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

### XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur. C'est notamment le cas si le navire doit modifier son itinéraire ou annuler la croisière dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions où le bateau fait escale ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Croisières d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

### XIII - FORMALITÉS

Dans les brochures de présentation des programmes figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

### XIV - RESPONSABILITÉS

Croisières d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Croisières d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Croisières d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

### XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES ARMATEURS ET DES TRANSPORTEURS

Croisières d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa, Croisieur, Cunard, Delphin Cruises, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland pro, LMS Croisières, Metropolitan, Lufthansa, MSC, Nicko cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorpis, Star Clipper...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/cunard.pdf>

Croisières d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapore Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Croisières d'exception.

### XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

### XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Croisières d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site [www.croisieres-exception.fr](http://www.croisieres-exception.fr) et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Croisières d'exception par courriel à [confidentialite@croisieres-exception.fr](mailto:confidentialite@croisieres-exception.fr) ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »). Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

#### Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires

mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

#### Utilisation des données

Croisières d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

### XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.





Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à [contact@croisieres-exception.fr](mailto:contact@croisieres-exception.fr) ou sur [www.croisieres-exception.fr](http://www.croisieres-exception.fr)